



## **Pour l'environnement et l'agriculture**

Préserver la biodiversité, les Espaces naturels sensibles, veiller à la qualité de la ressource en eau, promouvoir une agriculture et une alimentation durable, telles sont les lignes directrices que s'est fixé le Conseil départemental du Gard.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*